



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2016

Sur convocation de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, en date du 18 octobre 2016,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mireille Dieu, 1^{re} adjointe municipale ; Gérard Martin, 2^e adjoint municipal ; Olivier Sac-Delhomme, 3^e adjoint municipal ; Claude Cellier, conseiller municipal ; Samuel Charpentier, conseiller municipal ; Daniel Labit-Barthalois, conseiller municipal ; Jean-Laurent Macabet, conseiller municipal.

Étaient absents et ayant donné procuration :

Étienne Renet, 4^e Adjoint municipal, ayant donné procuration à Pierre Arnaud, Élisabeth Bertrand, conseillère municipale, ayant donné procuration à Mireille Dieu, Ludovic Girard, conseiller municipal, ayant donné procuration à Gérard Martin, Sylvie Bouffies, conseillère municipale ayant donné procuration à Samuel Charpentier, et Roselyne Giraudel, conseillère municipale, ayant donné procuration à Olivier Sac-Delhomme.

L'assemblée étant formée de huit conseillers municipaux présents, la séance continuant,

Olivier Sac-Delhomme est désigné comme secrétaire de séance, il donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du lundi 26 septembre 2016.

ERRATUM : Avant l'approbation du PV, il est nécessaire de procéder à certaines rectifications :

Ainsi :

- 3^e point relatif à la délibération de contractualisation 2016 :
...« Ainsi, il ne sera pas inscrit de travaux de voirie en 2017 puisque la contractualisation vient d'être affectée au Café du Centre » ...
 - ✓ M. Martin explique que la commune ne connaissant pas l'enveloppe budgétaire qui sera allouée à la contractualisation en 2017, l'on ne peut pas, d'ores et déjà, avancer qu'aucun travaux de voirie ne seront réalisés pour cette raison.
 - ✓ M. Macabet rappelle que la discussion lors du dernier Conseil municipal avait tout de même porté sur le fait que la commune pourra difficilement conduire des travaux supplémentaires de voirie en 2017 en raison des choix financiers qui sont faits.

- 3^e point relatif à la délibération de contractualisation 2016 :
... « Il est également prévu de réempierre le chemin des Ramades et de repositionner la côte de la grille sur le *chemin du Château d'eau* afin de la stabiliser. »...
 - ✓ Il est question du chemin de Saint-Claude.

- 6^e point relatif aux délibérations concernant le PLU :
... « Des conseils ont été sollicités auprès du Cabinet *Courbi* »et ... « Le cabinet *Courbi* doit transmettre le rapport définitif ces prochains jours pour que les documents nécessaires fassent l'objet d'une publicité ».

✓ C'est le cabinet BEAUR qui a été chargé de ce dossier et non le cabinet COURBI.

- 6^e point relatif à la délibération de révision allégée du PLU :
... « M. Martin explique que le terrain resterait alors en friche, mais qu'il n'incomberait pas à la commune d'assurer cette mesure sociale »....
 - ✓ M. Martin explique que l'on ne peut pas affirmer que le terrain resterait en friche, car à ce jour, il n'y a aucune certitude et qu'il convient donc de retirer ce terme.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération octroyant le versement d'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public.
- Délibérations budgétaires : délibération modificative concernant le paiement des travaux de réfection de voirie et de révision du PLU et délibération autorisant le transfert des subventions imputées à tort.
- Délibération modifiant le tableau de l'effectif communal.
- Compte rendu des Commissions.
- Questions diverses.
- Agenda.

1/ Délibération octroyant le versement d'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité de conseil est allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le principe de l'indemnité, au profit de Madame Christine Verney, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune en 2016, qui s'élève à 399,38 € brut (trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-huit cents), soit 364,01 € net (trois cent soixante-quatre euros et un cent).

Le Conseil municipal décide d'octroyer l'indemnité de conseil à Madame Christine Verney, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune en 2016, qui s'élève à 399,38 € brut (trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-huit cents), soit 364,01 € net (trois cent soixante-quatre euros et un cent), qui seront mandatés prochainement au nom de Madame Christine Verney.

*Vote : 2 voix « contre », 11 voix « pour »
Délibération adoptée.*

2/ Délibération budgétaire modificative : paiement des travaux de réfection de voirie et de révision du PLU et transfert de subventions imputées à tort.

2-1/ Délibération budgétaire modificative pour autoriser le paiement des travaux de réfection de voirie et de révision du PLU.

Le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de virer les crédits suivants en vue de pouvoir payer les factures relatives la révision du PLU et la réfection de voirie.

En effet, lors de la préparation du budget, ces opérations n'avaient pas été suffisamment approvisionnées. Il propose les modifications suivantes :

COMPTES DÉPENSES						
Sens	Section	Chap	art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2315	144	Voirie	9 800,00 €
D	I	20	2031	163	Révision PLU	2 736,00 €
D	I	13	1322	152	Maison Pythoud	- 12 536,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits proposés à l'unanimité

2-2/ Délibération autorisant le transfert des subventions imputées à tort.

Sur la demande expresse de Mme Verney, comptable du Trésor Public, M. le maire explique à l'assemblée que des erreurs d'imputation des subventions ont été faites sur les budgets 2013 et 2014. En effet, les subventions ont été imputées à tort sur les comptes 1312, 1313 et 1332, comptes de subventions non transférables. Il convient donc d'autoriser le comptable public a effectué les changements d'imputations qui suivent :

- Transfert de 130 034,00 € du compte 1312 vers le compte 1322
- Transfert de 36 078,00 € du compte 1313 vers le compte 1323
- Transfert de 24 500,00 € du compte 1332 vers le compte 1342

Le Conseil Municipal approuve les changements d'imputation des subventions présentés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

3/ Modification du tableau de l'effectif communal à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal titulaire à compter du 1^{er} janvier 2017. Il appartient en effet au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Ainsi, Monsieur le maire annonce la mutation au sein de la collectivité d'un agent de la Fonction Publique Territoriale qui occupe déjà les fonctions de Secrétaire de mairie à Villedieu par le biais d'une mise à disposition depuis le mois de février 2016 et qui occupera donc ce même poste par voie de mutation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Dieu explique que cette mutation avait déjà été envisagée dans le courant de l'année avec Mme Saez et les élus ont pu apprécier le fonctionnement du secrétariat pendant cette période. Par ailleurs, il est rappelé que Mme Gisèle Mavon est en congé de maladie longue durée, dont l'absence peut être portée à cinq ans.

En ce qui concerne le tableau des effectifs, ce fonctionnaire territorial va avoir une double carrière pendant un an puisqu'il a réussi un concours administratif et c'est pour cela qu'il convient d'ouvrir deux postes : un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe correspondant au grade actuel de l'agent et un poste de rédacteur territorial sur lequel le fonctionnaire sera détaché en stage pendant l'année 2017. La rémunération du seul traitement brut correspond à 1762 €.

Le Conseil municipal valide les modifications du tableau de l'effectif communal à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

TABLEAU DE L'EFFECTIF COMMUNAL PERMANENT AU 01/01/2017

Filières/ Cadres d'emploi/ Grades	Catégorie	Poste ouvert	Poste pourvu	Temps de travail (TC : temps complet/ TNC : temps non complet)
<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE :</u>				
<u>Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux :</u> - Rédacteur	B	1	1	TC
<u>Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux :</u> - Adjoints administratifs principaux de 2 ^e classe	C2	2	2	TC
- Adjoint administratif territorial de 1 ^{re} classe	C2	1	1	TC
<u>FILIÈRE SOCIALE</u>				
<u>Cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :</u> - Agent territorial spécialisé 1 ^{re} classe des écoles maternelles classe	C2	1	1	TNC (23h00 hebdomadaires)

<u>FILIÈRE TECHNIQUE</u>				
<u>Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux :</u>				
- Adjoint technique territorial de 1 ^{re} classe	C2	1	1	TC
- Adjoints techniques territoriaux de 2 ^e classe	C1	2	2	TC
- Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	C1	1	1	TNC (22h30 hebdomadaires)
- Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	C1	1	1	TNC (15h30 hebdomadaires)

Vote à l'unanimité

4/ Compte rendu des Commissions :

⇒ Voirie et Services Techniques :

M. Sac-Delhomme informe le conseil municipal que les travaux réalisés par l'entreprise Missolin concernant la réfection des chemins n'ont pas été réalisés complètement, notamment la partie la plus endommagée : « chemin des Fabriques ».

Monsieur le Maire conseille de reprendre le devis validé pour contacter l'entreprise : M. Macabet va s'en charger.

La discussion porte ensuite sur l'hygiène du bac à sable de l'école maternelle. En effet, le système de bâche est obsolète et le sable, même s'il a été changé au mois d'août dernier, est souillé par les déjections des chats. La question de suppression du bac à sable se pose, ou bien faut-il envisager son remplacement avec un système de fermeture plus sûr ?

Mme Dieu propose d'attendre le conseil d'école en date du 7 novembre prochain pour en débattre. Mme Giraudel, élue en charge des affaires scolaires, et Mme la maire de Buisson y assisteront.

M. Sac-Delhomme explique que 85% des travaux demandés ont été effectués. Les peintures des portes extérieures n'ont pas encore été faites ni celles des bancs de la cour.

Les travaux de réfection du Cigalon avancent normalement, le logement devrait être accessible à la location dès le mois de janvier prochain.

La pose des plaques de numérotation est achevée ; toutefois, une commande pour quelques plaques manquantes est encore en cours. Certains administrés ont demandé des explications concernant l'attribution de leur adresse et les élus expliquent que certains souhaits n'ont pu être satisfaits : les décisions ont été arrêtées et les administrés concernés recevront un courrier le stipulant.

Enfin, la taille des platanes de la place de la Libération va débuter dès les premiers jours de novembre. Après avoir contacté 3 entreprises, c'est la société « JP SERVICE » qui a été retenue après examen des devis.

⇒ Rénovation du Café du Centre :

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 20 octobre dernier et pour l'instant le lot n°8 « Serrurerie » est le seul lot pour lequel aucun candidat n'a soumissionné.

Le choix des candidats se fera lors de la CAO du 31 octobre 2016 après classement et validation des offres. Les courriers devront être adressés dès le 2 novembre aux entreprises évincées afin de respecter les délais réglementaires de recours et les travaux commenceront aux alentours du 15 décembre prochain.

M. Charpentier rappelle que les travaux devraient être achevés fin mai 2017 pour la réouverture du Café.

⇒ Les sources :

Depuis la fin de l'été, la fontaine de la place de la libération ne coule plus. Outre les compétences des élus, M. le maire a sollicité l'aide de M. Marc Estivalet, expert en la matière, pour déterminer et localiser une éventuelle fuite. M. Marc Estivalet était déjà intervenu dans la commune pour ce même genre de problème.

Ainsi, M. Macabet demande à ce que certaines vannes soient fermées méthodiquement, pour éviter la casse de canalisation lors d'une remise en pression, afin de vérifier certains écoulements. Pour ce qui est de la source de Saint-Claude, des travaux doivent également être réalisés ce qui ne sera pas facile puisqu'il faut descendre à 5 ou 6 mètres.

Par ailleurs, M. Cellier ajoute qu'il faudrait demander l'entretien de la haie qui empiète sur le chemin des Fabriques et qui est dangereuse pour les riverains : un courrier sera adressé aux administrés dans les meilleurs délais.

⇒ Commission des Finances :

M. Martin rappelle le rendez-vous en Sous-Préfecture prévu le 7 novembre prochain pour présenter le dossier des finances de la commune.

S'il y avait des inquiétudes pour le bilan budgétaire de l'année 2014, le bilan budgétaire 2015 est satisfaisant, mais les travaux envisagés en 2016 restent conditionnés à l'octroi des subventions DETR, versées en deux fois, chacune correspondant à des phases précises des travaux.

La 1^{re} phase a été validée, ce qui permet le démarrage des travaux correspondants.

Ainsi, cette entrevue sera l'occasion de plaider pour l'obtention de la DETR correspondant à la seconde tranche des travaux de rénovation.

Les élus évoqueront également la demande de subvention pour la sécurisation des écoles faite au début du mois d'octobre.

Mme Dieu explique qu'une demande a été faite auprès de M. le Sénateur, Claude Haut, afin de solliciter une aide via la réserve parlementaire. Cependant, en cette fin d'année, les fonds ont été utilisés. Il faudra renouveler la demande au début de l'année prochaine.

⇒ Personnel communal :

Mme Dieu annonce que les entretiens du personnel communal se dérouleront de fin octobre à la mi-novembre.

Ainsi les agents du service technique seront reçus par le maire et MM. Martin, Labit-Barthalois et Sac-Delhomme et les agents du service scolaire par Mmes Dieu, Giraudel et Saez. Les agents administratifs par M. le maire, Mme Dieu et M. Martin.

Les rapports de ces entretiens obligatoires seront adressés au Centre de Gestion du Département.

5/ Questions diverses

- Taxe de raccordement au réseau de l'assainissement : suite à un litige en cours avec un administré, M. le maire précise que le branchement au réseau communal a fait l'objet d'une délibération municipale instituant une taxe forfaitaire de 3 000 €. Aussi, il est nécessaire de distinguer la taxe de raccordement et les frais occasionnés par les travaux de branchement au réseau. M. le maire souhaite apporter toutes les informations nécessaires à l'administré et un courrier détaillé lui sera adressé, faisant suite à une entrevue qui a eu lieu ces dernières semaines.
- La cabine téléphonique : le dossier administratif va être complété afin de finaliser la dépose de la cabine qui n'est plus utilisée. Le terminal va être enlevé par la société et la cabine vide sera ensuite donnée gracieusement à un administré qui en a fait la demande.
- Suite au départ des infirmiers, le cabinet paramédical est de nouveau occupé par deux professionnelles, à savoir une ostéopathe et une psychologue. Suite à l'état des lieux effectué en présence des locataires sortants et de M. le maire et de Mme Dieu, il a été constaté que certains petits

travaux sont à prévoir. Les services techniques se chargent d'aller voir sur place et procéder ainsi aux réparations.

- Par ailleurs, il est évoqué l'installation d'une climatisation réversible dans ce même local, mais il faudrait alors que le coût de cet investissement soit éventuellement amorti par les loyers.
- M. Martin s'interroge sur la redevance payée par les commerçants occupant le domaine public et Mme Saez va étudier les tarifs en vigueur.
- Les exemplaires du PLU ont bien été transmis par le Cabinet BEAUR et ils seront envoyés en préfecture, pour le contrôle de légalité, dans les meilleurs délais.
- Mme Salido, qui donne des cours de danse hebdomadaires par le biais de l'association La Gazette, demande à utiliser temporairement la salle des associations en sus de l'occupation hebdomadaire de la salle Pierre Bertrand. En effet, cela lui permettrait de vérifier si le cours qu'elle propose pourrait être pérennisé. Le Conseil municipal valide sa requête, et ce jusqu'au début de l'année 2017, sous réserve que le mobilier de la salle des associations soit bien remplacé à l'identique en fin de chaque cours.
- M. Palleiro, gérant du restaurant La Remise, demande l'autorisation d'installer, à ses frais, une terrasse en bois sur l'emplacement occupé actuellement. Considérant l'aspect démontable de cette terrasse, le conseil municipal valide cette installation.

6/ Agenda

- ENEDIS (ex ERDF) : Réunion d'information le 8 novembre matin à Caromb : M Labit-Barthalois y assistera.
- Conseil d'école : 7 novembre à 18h00 : Mme Giraudel sera bien présente.
- La manifestation « Nuit douce » aura lieu le 14 décembre sur la place de la Libération à 19h00.

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 28 novembre prochain à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Fait à Villedieu le 2 novembre 2016,

Monsieur le maire,

Pierre Arnaud